



La complexité des droits d'auteur dans la veille média

par Etienne Michardiere , le 09/04/2013 à 14:35

Press Index vous aide à comprendre les droits d'auteur dans la veille média.

La gestion des droits d'auteur dans la veille media est une question complexe. Il s'agit en fait de savoir qui il faut payer pour l'utilisation des contenus reçus par les services de veille médias.

Selon votre profil client, vous êtes soit un client clipping et vous recevez des contenus web, presse ou audio, selon vos critères de surveillance ou mots-clefs, soit un client panorama de presse et vous recevez une sélection de contenus organisés selon un thème de surveillance et selon une périodicité définie.

Selon votre profil, il vous faudra rémunérer soit votre prestataire de veile media soit le CFC (Centre Français du droit de la Copie) ou bien même les deux. Car les éditeurs confient la collecte des droits soit à l'un soit à l'autre. Dans ce cas, vous ne payez pas deux fois mais vous payez pour des contenus différents.

Enfin pour rester dans la légalité, il ne faut pas mettre les contenus sur des sites ou réseaux sociaux publics et bien lire les conditions générales d'utilisation.

Pour en savoir plus, vous pouvez regarder les vidéos, réalisées par Press Index, illustrant ce propos en fonction de votre profil client : [client clipping](#), [client panorama de presse](#).

Source : blogfr.pressindex.com

Catégories : Actu législation, Brève, IEP, Droit de l'information, Droit d'auteur, France

Tags : droits d'auteur